

# Module « Anticipation RH » (GPEEC)

## ANNEXE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MODULE

### Grille tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Délibération n° DE-0051-2024 du 25 septembre 2024

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DU MODULE « ANTICIPATION RH » (GPEEC)	
Collectivités jusqu'à 20 agents	54 € / an
Collectivités de 21 à 49 agents	268 € / an
Collectivités de 50 à 99 agents	536 € / an
Collectivités de 100 à 349 agents	857 € / an
Collectivités de 350 à 499 agents	1 607 € / an
Collectivités à partir de 500 agents	2 142,50 € / an

Le nombre d'agents s'appuie sur le nombre d'électeurs de la collectivité inscrits sur la dernière liste pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial dont relève la collectivité.

Ces tarifs pourront être actualisés par le Conseil d'administration pour tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement du service.

